

BULLETIN D'INSCRIPTION aux UNIVERSITES FNHPA 2022 en DISTANCIEL

Tél : 01 48 78 95 15

A renvoyer par mail à : E- mail : contact@universites-fnHPA.com

à remplir EN LETTRES MAJUSCULES

Référence personne	NOM	PRENOM	Date de Naissance	Cocher la case correspondant à votre cas
1/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
2/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
3/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
4/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié

Si vous souhaitez inscrire plus de personnes, merci de remplir un 2^{ème} bulletin

Nom de votre entreprise :

Représentant de l'entreprise : Monsieur Madame

NOM Prénom

E- mail (OBLIGATOIRE) : @

Tél. Fixe : Mobile 1/ : Mobile 2/ :

Adresse de facturation professionnelle :

Code Postal Ville

DROIT D'INSCRIPTION AUX UNIVERSITES EN DISTANCIEL

Les frais de formation s'élèvent à 350 € HT par personne.

Ils sont pris en charge par l'AFDAS pour les travailleurs salariés, si le camping est adhérent à l'AFDAS.

Libellés		Nombre	Participation unitaire HT	TOTAL
<input type="checkbox"/> Camping adhérent à l'Afdas	Travailleur non salarié	350 € €
	Travailleur salarié	0 €	0 €
<input type="checkbox"/> Camping non adhérent à l'Afdas	Travailleur non salarié	350 € €
	Travailleur salarié	350 € €
			TOTAL HT €
			TVA 20% €
			TOTAL TTC €

MODALITES DE REGLEMENT	DATE LIMITE DE REGLEMENT	MONTANT DU REGLEMENT
1 ^{er} Règlement	A l'inscription pour réservation ferme	50% du Total TTC
SOLDE	Au plus tard le 15 septembre 2022	50% du Total TTC
REGLEMENT 1^{er} Règlement : €	<input type="checkbox"/> par Virement bancaire IBAN : FR76 30003 03320 00050024742 10	<input type="checkbox"/> par Carte Bancaire (Visa/Mastercard uniquement) N° Expire fin _ _ / _ _ Crypto _ _ _ Signature :
<ul style="list-style-type: none"> • Je réglerai le solde de mon inscription au plus tard le 15 septembre 2022 sur présentation de la facture proforma. • J'ai pris bonne note que la facture définitive ne pourra intervenir qu'après paiement de l'intégralité de la facture proforma qui me sera présentée. <p>J'autorise la FNHPA à utiliser cette carte bancaire pour le règlement du solde : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Signature :</p>		

EN CAS D'INSCRIPTION après le 15 septembre 2022, le règlement à l'inscription sera de 100% du Total TTC

- CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant de la participation comprend l'accès à distance aux formations, aux conférences et à la web TV,

- en direct du 7 au 11 décembre 2022
- en replay du 7 décembre 2022 au 31 janvier 2023.

PRISE EN CHARGE AFDAS

Pour que la prise en charge des coûts de formation par l'AFDAS pour vos salariés soit effective,

- votre entreprise devra être adhérente à l'AFDAS
- les salariés inscrits devront suivre au moins la moitié des formations qui seront proposées pendant les Universités. Les thèmes des formations sont définis dans la brochure de présentation et sur le site www.universites-fnhpa.com. La programmation sera envoyée environ un mois avant le 7 décembre 2022, ouverture des Universités.

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétariat de la FNHPA – 105, rue La Fayette 75010 PARIS – Tél : 01 48 78 13 77. Elles sont indispensables à l'inscription au séjour.

Elles seront conservées pendant la seule durée nécessaire au traitement de la réservation et à la gestion des éventuelles contestations.

Les coordonnées bancaires ne seront pas conservées au-delà de la transaction et du complet paiement ; les informations sur le cryptogramme ne seront pas conservées après la réalisation de la première transaction.

Pendant toute la durée de conservation des données, la FNHPA met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Leur accès est strictement limité au personnel FNHPA autorisé.

Le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il a la possibilité, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement des données le concernant. Il peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le secrétariat de la FNHPA- 105, rue La Fayette 75010 PARIS – Tél : 01 48 78 13 77. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le participant peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Fait àLe

CACHET DE L'ENTREPRISE :

SIGNATURE :

Prévoyez de garder une copie de ce bulletin d'inscription